

Certificat de Qualité

Nom du produit: **MIX PITAS**

Numéro du produit: **F0219.2**

Informations relatives au produit

Pays de fabrication: France

Conditionnement: 10 kg sac en papier

Description: Préparation élaborée réservée à la boulangerie-pâtisserie pour la réalisation de pains spéciaux

Dosage: 100 %

Conservation minimale: 9 mois

Conditions de stockage: garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

Apparence: poudre beige clair

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients: Farine de **blé**, farine de **blé** dur, semoule de **blé** dur, sel, **gluten de blé**,
(en ordre épice, agent de traitement de la farine E 300, enzymes (alpha-amylase,
décroissant) endoxylanase)

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

F0219.2 MIX PITAS

Valable à partir de 21.10.2016

1 de 3



IREKS

Données analytiques

Valeur pH (10 g/200 ml)	5,8 -	7,0
Acidité	3,1 -	3,7
Densité apparente	692 -	845 g/l
Eau	11,1 -	15,0 %
Cendres (500 °C)	1,9 -	2,8 %
Protéines (N x 6,25)	9,0 -	13,4 %
Amidon	55,3 -	74,9 %
Matières grasses	1,6 -	2,0 %
Fibres alimentaires	3,0 -	4,0 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:

Énergie	1.443 kJ	340 kcal
Graisses	1,8 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	0,5 g	
Glucides	68,1 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	2,0 g	
Fibres alimentaires	3,5 g	
Protéines	11,2 g	
Sel	1,6 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

F0219.2 MIX PITAS

Valable à partir de 21.10.2016

2 de 3



IREKS

Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

- + **Céréales et produits céréaliers contenant du gluten**
 - + **Blé**
 - Seigle
 - Orge
 - Avoine
 - Épeautre
 - Blé Khorasan
 - Crustacés et produits à base de crustacés
 - Oeufs et produits à base d'oeufs
 - Poissons et produits à base de poissons
 - Arachides et produits à base d'arachides
 - Soja et produits à base de soja
 - Lait et produits laitiers, y compris lactose
 - Noix et produits à base de noix
 - Amandes
 - Noisettes
 - Noix
 - Noix de cajou
 - Noix de pécan
 - Noix du Brésil
 - Pistaches
 - Noix de Macadamia
 - Céleri et produits à base de céleri
 - Moutarde et produits à base de moutarde (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
 - Graines de sésame et produits à base de sésame (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 5 ppm)
 - SO₂ et sulfites à des c > 10mg/kg(l), exprimé en SO₂
 - Lupin et produits à base de lupin (valeur limite interne relative à la déclaration des traces 10 ppm)
 - Mollusques et produits à base de mollusque

- + contenu(e)s selon recette
- non contenu(e)s selon recette
- des traces ne sont pas à exclure

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

F0219.2 MIX PITAS